



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 12-271 en date du 18 juin 2012 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement Général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

1. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Méthanor (la « Société »), société en commandite par actions de droit français.

Aperçu des activités

La Société financera (sous la forme d'actions ou d'obligations convertibles) principalement des sociétés de production de biogaz à travers le procédé de méthanisation (« Unités de méthanisation agricole »). Le biogaz ainsi produit sera valorisé.

La méthanisation est un procédé naturel de transformation de la matière organique. Cette fermentation produit une énergie renouvelable, le biogaz, et un résidu de traitement appelé le digestat.

Le biogaz peut être utilisé pour générer de l'électricité et de la chaleur par combustion ou être réinjecté sur le réseau de distribution de gaz.

La méthanisation agricole (utilisation de déchets provenant des exploitations agricoles ou de l'industrie agroalimentaire) a donc pour mérite d'être à la fois une source de production d'énergie renouvelable et une filière alternative de traitement des déchets organiques.

Les Unités de méthanisation agricole financées par la Société revendront l'électricité ainsi produite à partir de la biomasse et bénéficieront des tarifs de rachat aujourd'hui garantis pendant 15 ans. Les exploitants agricoles qui seront associés à Méthanor au capital des Unités de méthanisation agricole pourront également bénéficier de la chaleur produite et épandre le digestat obtenu sur leurs terres agricoles (en substitution à des engrais chimiques). Dans un premier temps, les Unités de méthanisation agricole généreront un revenu provenant de la seule vente de l'électricité. Ensuite, en fonction de l'évolution de la législation, les Unités de méthanisation agricole seront susceptibles de percevoir des revenus complémentaires de la vente de chaleur, de digestat voire du biogaz directement.

Méthanor financera et valorisera principalement des Unités de méthanisation agricole de taille moyenne (150 kW à 500 kW). Néanmoins, la Société pourra financer des projets de taille plus importante si ceux-ci remplissent certains critères (état d'avancement, rentabilité escomptée...). Ces projets d'une puissance pouvant aller jusqu'à plusieurs MW seront alimentés par des déchets pouvant être issus de différentes sources (déchets verts des collectivités territoriales et industries agroalimentaires notamment).

De manière générale, Méthanor :

- n'interviendra comme financeur des Unités de méthanisation agricole qu'une fois les différentes autorisations administratives (type ICPE, permis de construire, autorisation de raccordement...) et les financements bancaires obtenus,

- financera une société (société par actions simplifiée généralement) dédiée à l'unité de méthanisation agricole. Un pacte d'actionnaires sera systématiquement mis en place entre la Société et la PME agricole qui co-financera l'Unité de méthanisation agricole au côté de Méthanor. Ce pacte précisera notamment les points suivants : l'accord nécessaire de la Société pour les principales décisions d'investissement, l'encadrement des salaires au sein de l'Unité de méthanisation, le versement d'un dividende minimum. Ainsi même si elle sera systématiquement minoritaire dans les Unités de méthanisation agricole financées, Méthanor prendra part aux décisions importantes dans la gestion de celles-ci.

La méthanisation agricole permet ainsi de répondre à deux enjeux majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage et aux déchets : diminution notable des émissions de méthane (CH₄, un des principaux gaz à effet de serre) et d'oxyde nitreux (N₂O, un des principaux responsables des pluies acides) dues au stockage et à l'épandage direct des déjections animales et de déchets organiques, et la diminution des émissions par substitution d'engrais ;
- la production d'une énergie renouvelable continue (jour et nuit) qui vient compenser la diminution inexorable des énergies fossiles : le biogaz est utilisé pour produire de la chaleur et de l'électricité.

Présentation du Gérant Associé Commandité de la Société - Rémunérations des dirigeants

Vatel Gestion, représentée par ses gérants Messieurs François Gerber, Marc Meneau et Antoine Herbinet est le Gérant Associé Commandité unique de la Société. Vatel Gestion a pour seule activité la gérance et la qualité d'associé commandité de sociétés en commandite par actions créées à l'initiative de Vatel Capital¹. Un mandat de gestion a été signé entre la Société représentée par son Gérant et Vatel Capital afin que l'ensemble des financements réalisés par la Société soient recherchés, analysés, proposés et suivis par Vatel Capital. Vatel Gestion et Vatel Capital possèdent des gérants et associés identiques.

Le conseil de surveillance de la Société se prononcera sur chacun des projets de financements proposés par Vatel Capital à la Société ; la décision finale d'investissement revenant à Vatel Gestion en sa qualité de gérant de la Société. Au chapitre 6 de la première partie du prospectus sont notamment décrits Vatel Capital, le mandat de gestion signé entre Vatel Capital et Méthanor ainsi que le contrat de co-investissement entre la Société et les fonds gérés par Vatel Capital.

Le mandat de gestion est rémunéré par des honoraires versés à Vatel Capital par la Société. Jusqu'au 31 décembre 2015, ces honoraires sont nuls. A partir de 2016 et uniquement si le résultat net comptable de la Société est strictement positif, les honoraires annuels seront égaux à 2% TTC des capitaux propres de la Société au 31 décembre de chaque fin d'exercice comptable. Ces honoraires viennent en déduction de la rémunération de la Gérance, de telle sorte que les honoraires de Vatel Capital et la rémunération de la Gérance n'excèdent pas 2% TTC des capitaux propres de la Société au 31 décembre de chaque fin d'exercice comptable. Par ailleurs, à partir de 2016, au titre de chaque exercice, la Société versera aux associés commandités, à titre de dividendes, une somme égale à 16,65% du résultat net.

Le conseil de surveillance, auquel aucune rémunération n'est allouée jusqu'au 31 décembre 2015, est actuellement composé de 7 personnes. A partir de 2016, il sera alloué au conseil de surveillance une rémunération annuelle au titre de jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire annuelle sans qu'il puisse excéder 0,2% du montant des capitaux propres.

Informations financières sélectionnées (normes françaises)

Le bilan au 30 avril 2012 a été établi postérieurement à la réalisation du placement privé d'un montant de 1 408 360 euros.

Actif au 30/04/12	En €	Passif au 30/04/12	En €
Immobilisation incorporelles	7 572	Capital social	1 445 368
Immobilisations corporelles	0	CAPITAUX PROPRES	1 446 750
Immobilisations financières	0	Autres fonds propres	500
ACTIF IMMOBILISE	7 572		
VMP + Disponibilités	1 448 282	Emprunts et dettes diverses*	32 045
Charges constatées d'avance	23 920	Fournisseurs	478
ACTIF CIRCULANT	1 472 202	DETTES	32 524
TOTAL ACTIF	1 479 774	TOTAL PASSIF	1 479 774

*dettes auprès de Vatel Capital (paiements de fournisseurs par Vatel Capital pour le compte de Méthanor).

¹ Vatel Capital est une société de gestion de portefeuille indépendante créée en 2008 par Messieurs François Gerber, Marc Meneau et Antoine Herbinet qui en sont les dirigeants, gérants financiers et actionnaires à 100%. Vatel Capital gère des encours de plus de 70 M€ dont plus de 30 M€ investis dans le financement dans les énergies renouvelables.

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement financier net

Le tableau ci-dessous est présenté dans son intégralité à la section 3.2 de la deuxième partie du Prospectus :

En € (données non auditées)	Au 30 avril 2012
1. Capitaux propres et endettement	
Total des dettes courantes	0
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	0
Capitaux propres	1 446 750
2. Analyse de l'endettement financier	
Liquidités	1 448 282
Créances financières à court terme	0
Dettes financières courantes à court terme	0
Endettement financier net à court terme	-1 448 282
Endettement financier net à moyen et long terme	0
Endettement financier net	-1 448 282

Résumé des principaux facteurs de risque

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs doivent prendre en considération les principaux risques résumés ci-dessous et décrits plus précisément au chapitre 4 de la première partie du Prospectus :

- **Risques liés à la Société** : parmi les risques inhérents à l'activité des Unités de méthanisation agricole, on pourra signaler : i) le risque lié à la mauvaise qualité ou à l'insuffisance des substrats ii) le risque lié à la non obtention des différentes autorisations administratives. En effet, même si dans la majorité des cas, la Société ne financera des Unités de méthanisation qu'une fois les différentes autorisations obtenues, elle se réserve la possibilité de financer des Unités qui n'auraient pas obtenu l'ensemble des autorisations administratives iii) le risque lié à une évolution défavorable du cadre réglementaire de l'activité iv) le risque relatif à la baisse des tarifs de rachat garantis de l'électricité produite,
- **Risques liés au statut de Société en Commandite par Actions** : même en cas de mauvaises performances, il sera très difficile de révoquer Vatel Gestion, Gérant de la Société.
- **Risques liés à la dépendance de la Société par rapport à Vatel Capital** : la Société dont le Gérant est Vatel Gestion est liée à Vatel Capital par un mandat de gestion ; Vatel Gestion et Vatel Capital partageant par ailleurs les mêmes actionnaires et dirigeants. La Société se trouve donc liée pour la gestion de ses actifs à la société Vatel Capital pour une durée de huit ans (à compter du 15 juin 2012), quelle que puisse être l'évolution de cette société, de ses actionnaires, de ses dirigeants, de ses collaborateurs, de ses moyens, de ses performances et de sa stratégie. Néanmoins, ce mandat de gestion peut être résilié à tout moment par le conseil de surveillance de la Société à la majorité des $\frac{3}{4}$ présents ou représentés et après approbation ensuite par l'assemblée générale des actionnaires. En cas de résiliation à l'initiative de la Société de ce mandat de gestion, une indemnité de résiliation est due par la Société à Vatel Capital. Si la résiliation a lieu avant le 31 décembre 2015, celle-ci est égale à 16% du montant des capitaux propres de la Société au 31 décembre précédant la date de résiliation. Si la résiliation a lieu après le 1^{er} janvier 2016, l'indemnité est égale à 5% du montant des capitaux propres de la Société au 31 décembre précédant la date de résiliation.
- **Risques liés au statut de SCR (société de capital-risque)** : le statut fiscal privilégié de SCR impose des contraintes strictes dans la gestion de la Société. Ainsi la Société sera systématiquement minoritaire (seuil de détention inférieur à 40% des droits de vote) au capital des sociétés détenant les Unités de méthanisation agricole et ne sera pas impliquée dans les décisions de gestion quotidienne. Par contre, la Société s'appuiera systématiquement sur un pacte d'actionnaires qui lui permettra de défendre ses droits. Par ailleurs, le régime des SCR est susceptible d'évoluer dans le futur et entraîner des contraintes de gestion complémentaires pour la Société.
- **Risques financiers** : une évolution défavorable des taux d'intérêt ou un accès limité à l'endettement bancaire pourrait limiter les possibilités de croissance de la Société et pénaliser très fortement ses performances financières.

Perspectives

La Société, créée en février 2012, n'a pas encore financé d'Unités de méthanisation agricole mais a identifié une quarantaine de projets (chacun pouvant être co-financé par la Société au sein d'une Unité de méthanisation agricole). Parmi ceux-ci une trentaine pourrait être financée dans les 24 prochains mois. Cet objectif de 24 mois tient compte des délais de mise en œuvre d'un projet : obtentions des autorisations administratives, mises en place des financements bancaires, etc. A ce jour, la Société n'est tenue contractuellement par aucun engagement de financement.

La Société a réalisé en avril 2012 une augmentation de capital de 1,4 M€. Ainsi en considérant un financement apporté par Méthanor de 150 K€ par projet, la Société a actuellement la capacité financière de financer neuf

projets. A l'issue de l'augmentation de capital faisant l'objet du présent Prospectus, la Société sera en mesure de financer vingt projets complémentaires.

Dans un but de diversification des risques, la Société n'investira pas plus de 15% de sa situation nette par Unité de méthanisation agricole. Par ailleurs, le statut de SCR ne permet pas à Méthanor de détenir plus de 40% des droits de vote d'une Unité de méthanisation agricole. Néanmoins, Méthanor pourra compléter son financement en actions par des obligations convertibles ou des comptes courants d'associés.

2. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Raisons de l'Offre

L'Offre et l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens afin de financer majoritairement des Unités de méthanisation agricole.

Par exemple, une Unité de méthanisation agricole de 190 kW nécessite un investissement total de 1,5 M€ environ. 20%, soit environ 300 K€ seront financés en fonds propres ; le solde devant pouvoir être financé par de la dette bancaire (généralement un seul établissement bancaire).

Méthanor sera systématiquement co-financeur dans les Unités de méthanisation agricole au côté des exploitants agricoles. Méthanor pourra financer les Unités de méthanisation agricole sous la forme de souscription d'actions ou d'obligations convertibles. Méthanor pourra également mettre en place des comptes courants d'associés.

Le produit de l'augmentation de capital pourra également être utilisé afin de financer des Unités de méthanisation agricole de taille plus importante (jusqu'à plusieurs MW).

Nature et nombre des titres dont l'inscription aux négociations est demandée

La Société a demandé l'inscription aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris :

- des 180 671 actions ordinaires composant son capital social à la date du Prospectus (les « **Actions Existantes** ») ;
- des 333 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- d'un maximum de 49 950 actions nouvelles complémentaires en cas d'exercice en totalité par la Société de la Clause d'Extension (les « **Actions Nouvelles Complémentaires** »). La Clause d'Extension pourra être exercée en tout ou partie le 6 juillet 2012.

Les Actions Existantes, les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Complémentaires sont définies ci-après comme les « **Actions** ».

Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Complémentaires sont définies ci-après comme les « **Actions Offertes** ».

Clause d'Extension

Un maximum de 49 950 actions nouvelles représentant 15% du nombre initial d'actions à émettre (la « **Clause d'Extension** »).

Structure de l'Offre

La diffusion des Actions Offertes dans le public sera réalisée dans le cadre d'une offre (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») principalement destinée aux personnes physiques (les ordres devant porter sur un minimum d'une action et un maximum de 20% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO), et
- un placement global (le « **Placement Global** ») destiné aux investisseurs institutionnels comportant un placement en France et un placement privé dans certains autres pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

Dans le cadre de l'OPO, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés entre 1 et 300 actions inclus, ordres A1, et au-delà de 300 actions, ordres A2. Les ordres A1 sont prioritaires sur les ordres A2.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension)

Entre 9 euros et 10 euros (le « **Prix d'Offre** »)

Fourchette indicative de prix

	<p>Le Prix d'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix d'Offre au-dessus de la fourchette, la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication de l'avis financier signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication de l'avis financier susmentionné seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix d'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre). Dans ce cas, le Prix d'Offre et le nombre définitif d'actions offertes seront portés à la connaissance du public par un communiqué de presse diffusé par la Société et par un avis diffusé par NYSE-Euronext.</p>
Méthode de fixation du prix	<p>Le Prix d'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p>
Éléments d'appréciation du prix	<p>Le Prospectus contient des informations relatives à la méthode de valorisation des flux de trésorerie actualisés qui permet d'apprécier la valeur intrinsèque de la Société en prenant en compte ses perspectives de développement et la méthode de taux de rendement interne. La mise en œuvre de ces deux méthodes par IdMidcaps est cohérente avec la fourchette de prix retenue.</p> <p>Toutes les données comptables et financières retenues par IdMidCaps dans le cadre de ses travaux d'évaluation sont issues de ses propres estimations, de manière indépendante de la Société et non négociées avec celle-ci.</p>
Disparités de prix	<p>Le 6 février 2012, la Société a décidé une augmentation de capital au prix de 8 € par action nouvelle, c'est-à-dire au nominal, à l'occasion d'un placement privé de 1,4 million d'euros. Depuis la réalisation de cette augmentation de capital, la Société a significativement progressé dans son plan de développement, et a notamment signé un contrat d'apport d'affaires et négocie le financement de premières Unités de méthanisation agricole (sans qu'aucun engagement d'investissement n'ait été pris ou lettre d'intérêt signée à la date du présent Prospectus). C'est ce travail, ainsi que la liquidité offerte par la cotation, qui justifient une légère différence de prix entre la cotation et le placement privé, de l'ordre de 19% (calcul basé sur le milieu de la fourchette de prix indicative).</p>
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2012
Nominal des actions nouvelles	8 €
Produit brut de l'Offre	Sur la base du prix médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre, soit 9,5 euros par action, environ 3,2 millions d'euros et environ 3,6 millions d'euros après exercice intégral de la Clause d'Extension.
Produit net de l'Offre	Sur la base du prix médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre, soit 9,5 euros par action, environ 2,9 millions d'euros et environ 3,3 millions d'euros après exercice intégral de la Clause d'Extension.
Garantie de placement	Le placement des actions ne fait et ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce
Engagements de souscription	Vatel Capital, qui détient actuellement 2,48% du capital et des droits de vote de la Société, s'est engagé à souscrire 100K€ dans le cadre du Placement Global
Engagements de conservation	34 actionnaires représentant 64,45% du capital et des droits de vote de la Société (dont l'ensemble des dirigeants de la Société et Vatel Capital représentant 13,3% du capital et des droits de vote de la Société) se sont engagés à conserver leurs titres pendant un minimum de 12 mois.
Principaux risques liés à l'Offre	<ul style="list-style-type: none">■ Les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées à une cotation sur un marché réglementé ;■ Les actions de la Société n'ont jamais été négociées et leur cours est susceptibles de varier significativement ;■ Du fait de l'absence de garantie de bonne fin, l'Offre sera annulée si le seuil de souscription de 2,5 millions d'euros n'est pas atteint (sur la base d'un prix d'Offre de 9,5 € par action correspondant au milieu de la fourchette indicative de prix, l'Offre sera annulée si elle n'est pas souscrite à hauteur

d'un minimum de 80% environ) ;

- La volatilité possible du cours de bourse des actions de la Société ;
- Le risque lié au fait qu'une cession d'un nombre important d'actions pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société.

3. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Dilution

Impact de l'Offre, à un prix d'Offre de 9,5 euros (soit le prix médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre)

Capitaux propres par action au 30 avril 2012	Base non diluée* (en €)
Avant émission des Actions Nouvelles	8,00
Après émission des 333 000 Actions Nouvelles	8,97
Après émission des 382 950 Actions Nouvelles (incluant l'exercice intégrale de la Clause d'Extension)	9,02

* : pour rappel il n'existe à ce jour aucun outil de dilution potentiel.

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait, à la date du Prospectus, 1% du capital et des droits de vote de la Société et qui ne participerait pas à la présente augmentation de capital, verrait sa participation dans le capital, ramenée à 0,35% en cas de réalisation de l'Offre à 100% et à 0,32% en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital

Actionnaires	Détenition AVANT l'Offre		Détenition APRES l'Offre (2)		Détenition APRES l'Offre (3)	
	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote
Vincarl (3)	12 499	6,92%	12 499	2,43%	12 499	2,22%
Carl Brabant (4) (5)	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Sous total détenition de Carl Brabant directement ou indirectement	12 500	6,92%	12 500	2,43%	12 500	2,22%
Lyce conseil (6)	624	0,35%	624	0,12%	624	0,11%
Eric Lecoq (5)	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Sous total détenition d'Eric Lecoq directement ou indirectement	625	0,35%	625	0,12%	625	0,11%
Jacques Testard (5)	625	0,35%	625	0,12%	625	0,11%
Aymard de Lasteyrie (5)	3 125	1,73%	3 125	0,61%	3 125	0,55%
Geoffroy Surbled (5) (7)	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Christian Colin (5) (7)	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Nicolas Hodoul (5)	2 500	1,38%	2 500	0,49%	2 500	0,44%
Sous total détenition par les membres du conseil de surveillance	19 377	10,73%	19 377	3,77%	19 377	3,44%
Vatel Capital	4 482	2,48%	15 008	2,92%	15 008	2,66%
Antoine Herbinet (8)	48	0,03%	48	0,01%	48	0,01%
François Gerber (8)	48	0,03%	48	0,01%	48	0,01%
Marc Meneau (8)	48	0,03%	48	0,01%	48	0,01%
Sous total détenition de Vatel Capital et ses associés	4 626	2,56%	15 152	2,95%	15 152	2,69%
Total détenue par les dirigeants	24 003	13,29%	34 529	6,72%	34 529	6,13%
Autres investisseurs	156 668	86,71%	156 668	30,50%	156 668	27,80%
Public	0	0,00%	322 474	62,78%	372 424	66,08%
Total	180 671	100,00%	513 671	100,00%	563 621	100,00%

(1) : hors exercice de la Clause d'Extension - (2) : y compris exercice de la Clause d'Extension - (3) : société contrôlée et représentée par Monsieur Carl Brabant - (4) : action prêtée par Vincarl - (5) : membre du conseil de surveillance - (6) : société contrôlée et représentée par Monsieur Eric Lecoq - (7) : action prêtée par Vatel Capital - (8) : associé et gérant de Vatel Gestion.

4. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'Offre

18 juin 2012 : Visa de l'AMF sur le Prospectus

19 juin 2012 : Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global

Publication de l'avis d'opération par *NYSE-Euronext*

Publication d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération

5 juillet 2012 : Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et par internet

Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) (sauf en cas de clôture anticipée)

6 juillet 2012 : Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension

Avis de *NYSE-Euronext* relatif au résultat de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global

Publication d'un communiqué détaillant le dimensionnement final et le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global

11 juillet 2012 : Règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global

12 juillet 2012 : Début des négociations des Actions sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext*

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 5 juillet à 17 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par H. et Associés au plus tard le 5 juillet à 17 heures (heure de Paris).

Code ISIN / Mnémonique

FR0011217710 / ALMET

Contact investisseurs

Monsieur François Gerber

Gérant de la société Vatel Gestion

Adresse : 12 rue Sainte Anne - 75001 Paris

Téléphone : + 33 (0)1 40 15 61 77

Télécopie : + 33 (0)1 80 18 91 49

Adresse électronique : contact@methanor.fr

Intermédiaire financier

Listing Sponsor - Prestataire de services d'Investissement

H. et Associés - Groupe Philippe Hottinguer

60 rue de Monceau - 75008 Paris

Téléphone : + 33 (0)1 55 04 05 53

Télécopie : +33 (0)1 55 04 05 41

www.h-associes.fr

Service titres - Centralisateur

CACEIS Corporate Trust

14 rue Rouget de Lisle - 92130 Issy-les-Moulineaux

www.caceis.com

Lieu de mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais auprès de la Société et consultables sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de la Société (www.methanor.fr).

Avertissement : Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Méthanor dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Méthanor aux Etats-Unis. Les actions de Méthanor ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Méthanor n'envisage pas d'enregistrer une offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.

Facteurs de risques : Tout investissement en actions comporte des risques. Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 de la première partie du Prospectus et sur les risques liés à l'opération d'introduction en Bourse décrits au chapitre 2 de la seconde partie du Prospectus.

A propos de Méthanor

Méthanor a pour objet de financer des unités de méthanisation agricoles en partenariat avec PME agricoles et de valoriser le biogaz produit.

La méthanisation agricole apporte une solution industrielle aux exigences environnementales en transformant par fermentation la matière organique en biogaz. Le biogaz est ensuite utilisé pour générer de l'électricité par combustion et pour produire de la chaleur.

L'électricité produite est revendue à EDF dans le cadre des objectifs imposés par le Grenelle de l'environnement et bénéficie de tarifs de rachat garantis pendant 15 ans. Ces contrats de rachats garantis par EDF permettent d'offrir à Méthanor un rendement sécurisé sur 15 ans.

Méthanor souhaite dans un premier temps financer 30 unités de méthanisation agricole en 2 ans pour devenir rapidement un acteur clé de la méthanisation agricole en France.

Contacts

MÉTHANOR

12, rue Saint Anne
75002 PARIS
T : 01 40 15 61 77
contact@methanor.
fr

PARTICIPEZ A L'INTRODUCTION EN BOURSE

H. ET ASSOCIÉS

Nicolas Déhais
T : 01 55 04 05 51
nicolas.dehais@h-associes.com

COMMUNICATION FINANCIÈRE

CALYPTUS

Marie Ein / Alexis Breton
T : 01 53 65 68 68
methanor@calyptus.net

RETROUVER TOUTE L'INFORMATION SUR WWW.METHANOR.FR